



**PRÉFET  
DE LA SEINE-  
MARITIME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rouen, le 15 juillet 2020

**SUITES DU CODERST DU 7 JUILLET ET DU COMITÉ POUR LA TRANSPARENCE ET LE DIALOGUE DU 10 JUILLET 2020**

À la suite du CODERST du 7 juillet et du Comité pour la transparence et le dialogue du 10 juillet 2020, le préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime, a signé deux arrêtés portant, l'un sur la poursuite du processus de remédiation sur les sites de stockage de Lubrizol et de NL Logistique qui ont brûlé le 26 septembre 2019, et l'autre sur une autorisation de réouverture partielle de l'usine Lubrizol suivant l'avis favorable rendu en CODERST.

Comme cela a été indiqué dans le communiqué daté du 7 juillet 2020, cette reprise d'activité a été conçue avec, d'une part, une diminution drastique des stocks présents sur site, et d'autre part, un renforcement très significatif des moyens de détection, d'extinction et de rétention en cas d'incendie, de telle sorte qu'un sinistre tel que celui du 26 septembre 2019 ne soit plus possible.

**Cabinet du préfet  
Service régional et départemental  
de la communication interministérielle**

Tél : 02 32 76 50 14  
Mél : [pref-communication@seine-maritime.gouv.fr](mailto:pref-communication@seine-maritime.gouv.fr)

7, place de la Madeleine  
76036 ROUEN Cedex